

Axe n°2 : « Esprit d'équipe »

5) Nouveaux « avantages » sociaux

Mise en place de l'association « Préau », chargée de développer une offre de prestations culturelles, sociales, touristiques et de loisirs à destination de tous les personnels.

Commentaire FO : Le problème de l'action sociale au ministère de l'Education nationale, c'est le budget alloué, qui est bien trop faible, pas le cadre de fonctionnement ! Cette association est un nouveau moyen d'écarter les représentants du personnel chargés de porter les revendications des agents dans les instances CDAS et CAAS.

6) Lien direct entre les personnels et l'institution

L'espace numérique "Colibris" sera déployé à compter de juillet 2021.

Commentaire FO : Au lieu de recruter les personnels administratifs nécessaires, le ministre propose de développer des plateformes, des « chat-bots » donc des robots. C'est cela le « lien direct »

7) Direction d'école

Renforcer le rôle de pilotage du directeur avec la loi Rilhac. Les 450 euros annuels pour les directeurs seront reconduits. De nouvelles mesures seront prévues pour 2022. Il y aura de nouvelles augmentations de décharges.

Commentaire FO : La loi Rilhac est un pas décisif vers le statut de directeur supérieur hiérarchique et l'autonomie à travers le renforcement du poids du conseil d'école. C'est une mesure phare, en complément de la fusion des corps d'inspection, qui remet en cause le fonctionnement de l'école qui existe depuis plus d'un siècle.

Les 450 € annuels supplémentaires sont insuffisants, les augmentations de décharges hebdomadaires ont concerné 5 % des directeurs. Il n'y a aucun engagement chiffré. Il n'est toujours pas question d'aide administrative.

8) Plus d'autonomie dans le second degré

Mise en place de collectifs de chefs d'établissement, de collectifs de travail et de coordination dans les établissements, le développement des enseignants-inspecteurs et des enseignants-chefs d'établissement.

Commentaire FO : ces propositions de déréglementation s'attaquent aux prérogatives des différents corps.

Axe n°3 : « Améliorer le service public »

9) Mise en place d'un observatoire des rémunérations

10) RH de proximité

Mise en place d'une feuille de route RH dans les académies.
Déconcentration et modernisation de la RH.

Commentaire FO : Ces mesures visent à s'attaquer aux droits nationaux et au statut en individualisant les carrières.

11) Continuité pédagogique efficace

Améliorer le remplacement par les heures supplémentaires, le recours à de l'e-learning (potentiellement sous la surveillance d'un AED), optimiser le remplacement par des affectations gérées par une application numérique expérimentée dans la Somme et le Lot et qui a vocation à être généralisée.

Commentaire FO : Pour le ministre, le problème du remplacement n'est pas lié au manque d'effectifs et aux décisions de suppressions de postes mais à une « mauvaise gestion ». Le télé-enseignement déréglementé sera développé, des heures supplémentaires imposées dans le second degré et les remplaçants affectés par l'envoi de SMS ou de mails automatiques gérés par une start-up privée. Ce sont les conditions de travail des enseignants titulaires remplaçants et les emplois des personnels administratifs qui sont menacés. Cela constitue une attaque sans précédent.

12) Formation continue

Renforcer les formations « laïcité », les formations à distance, le mentorat par les pairs.

Commentaire FO : Il s'agit donc de développer la formation-évaluation par les pairs, l'e-learning, les formations-formatages imposées au lieu de rétablir une véritable formation continue choisie.

La FNEC FP-FO a demandé au ministre de renoncer à ses projets contre l'École publique et nos statuts et de répondre à nos revendications :

- Création immédiate de tous les postes nécessaires pour faire face à la situation ;
- Maintien intégral de nos statuts ;
- Augmentation générale des salaires.

La FNEC FP-FO invite les personnels à se réunir et à discuter des moyens pour faire aboutir ces revendications.

